

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2016 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2016.

Le compte administratif a été voté le 07 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location diverses...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2016 représentent 667 293,10 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

Les salaires représentent 233 286,99 euros des dépenses de fonctionnement pour l'année 2016.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2016 représentent 559 664,75 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	221 091,92 €	Excédent brut reporté	485 079,05 €
Dépenses de personnel	233 286,99 €	Recettes des services	43 119,86 €
Autres dépenses de gestion courante	102 531,84 €	Impôts et taxes	366 208,96 €
Dépenses financières		Dotations et participations	225 007,86 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	32 143,27 €
Autres dépenses	220,00 €	Recettes exceptionnelles	217,14 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	1,77 €
Total dépenses réelles		Autres recettes	594,24 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 534,00 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	559 664,75 €	Total général	1 152 372,15 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2016 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation 3,84 %
 - Taxe foncière sur le bâti 3,27 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 16,04 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 6,63 %

Le produit reçu de la fiscalité locale s'élève à 76 787,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 150 149,00 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Affectation résultat 2015	163 269,89 €
Remboursement d'emprunts		FCTVA	2 615,35 €
Travaux de bâtiments (à lister)	10 213,56 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	5 830,87 €
Autres dépenses	33 605,20 €	subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	2 534,00 €
Total général	43 818,76 €	Total général	174 250,11

c) Les principales réalisations de l'année 2016 sont les suivants :

- * Création d'un local technique au terrain de pétanque
- * Acquisition d'un panneau d'affichage lumineux
- * Réalisation du plan de la commune
- * Achat matériel Salle Cauchoise

III. Les données synthétiques du compte administratif 2016 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

• Dépenses	559 664,75 €
• Recettes	667 293,10 €
Excédent de clôture	107 628,35 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

• Dépenses	43 818,76 €
• Recettes	174 250,11 €
Excédent de clôture	130 431,35 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 07 avril 2017

Le Maire,

René VIMONT

